



## **Analyse Socio-anthropologique des Déterminants des Conflits Liés à la Succession des Classes d'Âge chez les « TCHAMAN » à Abidjan (Côte d'Ivoire)**

***Nanan Doh N'guessan Gérard***

Docteur en Criminologie option Sociologie Criminelle  
UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

***N'drin Owo Jean Arnaud***

Docteur en Anthropologie option Ecologie Humaine  
Institut des Sciences Anthropologiques et de Développement (ISAD)  
Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

[Doi:10.19044/esj.2023.v19n11p163](https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n11p163)

Submitted: 20 January 2023

Accepted: 06 April 2023

Published: 30 April 2023

Copyright 2023 Author(s)

Under Creative Commons BY-NC-ND

4.0 OPEN ACCESS

*Cite As:*

Gérard N.D.N. & Arnaud N.O.J.. (2023). *Analyse Socio-anthropologique des Déterminants des Conflits Liés à la Succession des Classes d'Âge chez les « TCHAMAN » à Abidjan (Côte d'Ivoire)*. European Scientific Journal, ESJ, 19 (11), 163.

<https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n11p163>

### **Résumé**

Cette recherche s'inscrit dans le champ de la socio-anthropologie qui cherche à appréhender l'enchevêtrement des diverses sphères sociales (économique, politique, culturelle, historique, etc.) qui sous-tendent le phénomène des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman » à Abidjan. En recherchant une explication à ce phénomène récurrent, nous avons mené une étude dont l'objectif général est d'analyser les déterminants des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman ». Sur la base de la théorie du choix rationnel de Montousse & Renouard (2005), l'hypothèse de travail soutient que des facteurs socioculturels justifient les conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman ». Deux cent vingt-un (221) personnes enquêtées déterminées par un échantillonnage par jugement ont participé à l'étude. Les outils d'investigation sont la recherche documentaire, le questionnaire et l'entretien. Quant à l'analyse des données, nous avons eu recours à la fois aux méthodes qualitative et quantitative. Au niveau des résultats, on retient que ces conflits

se déclinent sous plusieurs formes notamment des conflits de chefferie, des conflits entre les membres d'une même génération, des conflits entre différentes générations, des conflits fonciers, des conflits contre l'autorité administrative, des conflits intervillages et des conflits financiers. Les « Blessouè », les « Gmandô », les « Dougbo » et les « Tchagba », les anciens chefs de village, les autorités préfectorales et municipales sont identifiés comme les principaux acteurs de ces conflits. Comme tout phénomène social plusieurs facteurs sont à l'origine de ces conflits. Il s'agit de la mauvaise gestion des ressources du village, l'ingérence des autorités administratives dans le choix des chefs de villages, le non-respect des limites des patrimoines familiaux et la revendication foncière des jeunes au chômage.

---

**Mots-clés :** Socio-anthropologique, conflits, succession des classes d'âge, « Tchaman », Côte d'Ivoire-Abidjan

---

## **Socio-anthropological Analysis of the Determinants of Conflicts Related to the Succession of Age Classes in “TCHAMAN” in Abidjan (Ivory Coast)**

*Nanan Doh N'guessan Gérard*

Docteur en Criminologie option Sociologie Criminelle  
UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

*N'drin Owo Jean Arnaud*

Docteur en Anthropologie option Ecologie Humaine  
Institut des Sciences Anthropologiques et de Développement (ISAD)  
Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

---

### **Abstract**

This research is part of the field of socio-anthropology which seeks to understand the entanglement of the different social spheres (economic, political, cultural, historical, etc.) which underlie the phenomenon of conflicts related to the succession of age classes in «Tchaman» in Abidjan. Looking for an explanation of this recurring phenomenon, we conducted a study whose general objective is to analyze the determinants of conflicts related to the succession of age classes in «Shamans». Based on the theory of rational choice by Montousse & Renouard (2005), the working hypothesis argues that socio-cultural factors justify conflicts related to the succession of age classes among «Shamans». Two hundred and twenty-one (221) respondents surveyed by discretionary sampling participated in the study. The survey tools are document search, questionnaire and interview. In terms of data analysis, we

used both qualitative and quantitative methods. In terms of results, we find that these conflicts can take many forms, including leadership conflicts, conflicts between members of the same generation, conflicts between different generations, land conflicts, conflicts against administrative authority, conflicts between villages and financial conflicts. The «Blessouè», the «Gnandô», the «Dougbo» and the «Tchagba», the former village chiefs, the prefectural and municipal authorities are identified as the main actors of these conflicts. Like any social phenomenon, several factors are at the root of these conflicts. These are the poor management of the village's resources, the interference of the administrative authorities in the choice of village leaders, the failure to respect the limits of the family patrimony and the territorial claims of the young unemployed.

---

**Keywords:** Socio-anthropological, conflicts, succession of age groups, « Tchaman », Ivory Coast-Abidjan

## 1. Introduction

Selon Dahrendorf (1972) le conflit désigne les contestations, des rivalités, des querelles et des tensions aussi bien que les heurts manifestes entre les forces sociales. Toutes relations entre les ensembles d'individus qui comprennent une différence irréductible d'objectifs. Il est au cœur des sociétés, des groupes, des hommes, etc. (Nzila, 2020). Les sociétés d'aujourd'hui en sont tellement imprégnées et secouées qu'elles apparaissent comme des sociétés conflictuelles (Ricœur, 1990 ; Feindouno & Wagner, 2020). Selon la Banque Mondiale (2011), 1,5 milliard d'êtres humains vivent dans des États fragiles, des pays touchés par un conflit. Les pays africains n'échappent pas à cette réalité. En Afrique, on estime que pour 11 pays en conflit durant les années 90, le nombre de morts serait de 3,8 à 6,8 millions soit 2,4 à 4,3 % de leur population totale (155 millions d'habitants) (Hugon, 2001). En 2000, 20 % de la population africaine et 14 pays étaient concernés par les conflits (Hugon, 2001). À l'instar de ces pays, la Côte d'Ivoire est confrontée à cette réalité. Le phénomène de conflit est omniprésent dans plusieurs secteurs d'activités notamment dans la politique (Bedzigui, 2008 ; Sada, 2003), dans le foncier (OFPRA, 2017 ; Chauveau, 2000), à l'école (Nanan, 2013), à l'université (Vanga & Sika, 2006), dans l'armée (Proteau, 2005), etc. Ce phénomène est également présent à Abidjan sa capitale économique (Ouattarra, 2020 ; Sika, 2017 ; Nanan, 2013 ; Vanga & Sika, 2006).

Le conflit a été et continue d'être une préoccupation majeure dans la ville d'Abidjan d'autant plus qu'aujourd'hui il s'inscrit au nombre des

phénomènes liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman*<sup>1</sup> ». Des faits rapportés par des journaux et des travaux scientifiques (Ouattarra, 2020 ; Sika, 2017) rendent compte de la réalité de ces conflits : « *c'est avec regret que le peuple « Tchaman » longtemps admiré pour son organisation sociale exemplaire et sa gestion démocratique fait désormais l'objet de railleries des autres communautés [...] à cause des nombreux conflits dans son organisation et sa gestion* » (Propos du chef N'Gbobba Simon, porte-parole du collectif des chefs « *Tchaman* » rapportés par *Fraternité-Matin*, no 14844 du samedi 24 mai 2014). « *Aujourd'hui, on connaît tellement de problèmes de chefferie dans presque tous les villages Tchaman parce que les chefs ne respectent plus soit les coutumes, soit les doyens. Ils abusent de leur autorité à cause de l'arrêté préfectoral d'abord, ensuite parce que les doyens eux-mêmes se sont mis à la solde de certains chefs oubliant ainsi leur rôle régalien et enfin, les jeunes gens foulent du pied nos traditions quand ils veulent le pouvoir* » (Ouattarra, 2020). « *Les consultations populaires imposées par les Sous-Préfets de Bingerville et Songon transgressant les us et coutumes Atchan sont porteuses de germes confligènes et de division. En témoignent aujourd'hui les affrontements entre populations de même village à Abatta. C'est pour faire face à cette situation très préoccupante pour le peuple Atchan que des représentants des chefferies des 63 villages se sont réunis à Anono* » (Propos du Chef du Village d'Anono et Président de la chambre des chefs « *Tchaman* », Djorogo Nangui Sévérin). « *La chefferie du village « Tchaman » de Adjin dans la commune de Bingerville est en proie aux conflits entre les générations. Cette situation ne date pas d'aujourd'hui* » (Sika, 2017). Ces propos présentent la situation problématique dans les villages « *Tchaman* » de la ville d'Abidjan qui sont en proie à des conflits de succession. Ces conflits latents ou ouverts ayant souvent pour corollaire le bicéphalisme à la tête des villages (Aby, 1988) occasionnent des violences verbales, physiques, matérielles, psychologiques et des déchirures au sein des générations (Sika, 2017). Ils entraînent aussi des bannissements de certains fils, la compartimentation de la communication au sein des villages, le surgissement de litiges avant les inhumations, le non-respect du patriarce du village, des aînés et de l'autorité du chef (Kouadio, 2001). Ces formes de conflits affectent largement les modalités de production des rapports sociaux intra ethniques, de reconstruction de l'altérité (Ouattarra, 2020).

À cause de leur impact social, l'État a développé une stratégie de médiations et de sensibilisations pour l'encadrement des rois et chefs traditionnels. Ainsi, l'État ivoirien a mis en place un cadre réglementaire visant à prévenir ces conflits. À cet effet, la loi portant statut des rois et chefs traditionnels validée en juillet 2014 par l'Assemblée Nationale prévoit

---

<sup>1</sup> Les noms Tchaman ou Atchan signifient ceux qui ont été choisis ou les élus.

notamment en son article 9 de contribuer à la valorisation de la fonction d'autorité traditionnelle et à la promotion des us et coutumes ainsi que des idéaux de paix et de développement. Des sensibilisations et de nombreuses actions sont également menées par l'État et ses partenaires stratégiques pour consolider la cohésion sociale au sein des villages. Mais une analyse diagnostique de la situation des villages « *Tchaman* » dans la ville d'Abidjan permet d'identifier que cinquante-huit (58) villages « *Tchaman* » sur soixante (60) sont en proie à des conflits (Quattarra, 2020). Il s'agit bien souvent d'anciens conflits qui sont en cours et de nouveaux conflits qui surgissent dans ces villages (Quattarra, 2020). Ces conflits ont lieu en dépit des mesures sociales et juridiques traduisant la collaboration au niveau de la gouvernance locale et l'effort du gouvernement dans la gestion du pouvoir des chefs traditionnels.

Ce phénomène a justifié que des études scientifiques soient consacrées à la recherche de ses déterminants. Ces études, pour la plupart, dans une approche déterministe ont identifié plusieurs facteurs qui sont à l'origine de ce phénomène. En effet, Ostrom & Ahn (2003) expliquent que le conflit est à l'origine des déséquilibres importants tant au niveau individuel qu'au niveau des groupes d'individus dans nos sociétés. Les conflits sont donc le signe de la friction du capital social des individus. Burt (1992) allant dans le même sens affirme que la conséquence de cette friction du capital social est la méfiance qui s'installe entre groupes d'individus d'autant plus que les relations constitutives du capital social qui servaient à valoriser le capital humain d'un individu ou d'un groupe sont abandonnées au profit de comportements conflictuels. Par ailleurs, Gelles & Strauss (1988) soulignent que les facteurs intra-individuels ou certains traits de personnalité comme la faible estime de soi, le manque de contrôle de l'impulsivité ainsi que le fait de souffrir de psychopathologie sont des mécanismes réduisant les inhibitions ; ce qui expliquerait les conflits entre les individus. Toutefois, Campbell & Landenburger (1995) soutiennent que cette approche intra-individuelle ignore le rôle du contexte social dans l'origine du conflit. L'origine des conflits est donc à rechercher ailleurs (Campbell & Landenburger, 1995). Gillloz, De puy & Ducret (1997) soutiennent pour leur part que les personnes conflictuelles ont vécu de la violence dans leur enfance. Il y aurait ainsi un apprentissage de la violence comme mode de relation dans la socialisation primaire des individus. Approche que corrobore Favre (2019) qui précise que cet apprentissage se fait par l'observation des modèles aux comportements violents. S'il est vrai que le fait pour l'enfant d'avoir vécu ou été exposé à la violence dans sa famille d'origine le prédispose à devenir un individu violent, il est aussi avéré que tous les hommes qui ont vécu ou été exposés à de telles circonstances ne deviennent pas tous des individus violents. Kantor & Jasinsky (1998) remettant en cause la validité de l'approche psychosociale

attestent que les normes sociales et culturelles soutiendraient des inégalités de pouvoir au sein des structures familiales en favorisant un processus de socialisation apprenant aux hommes l'utilisation de la violence pour maintenir du contrôle. Woods (1992) confirmant la prégnance de l'espace social sur les interactions soutient que le contexte n'est pas seulement un cadre d'action ; il influence directement l'action puisque c'est notre définition de la situation qui donne le cadre d'interprétation de nos actions. Ainsi, le contexte n'est pas unique et uniforme puisque pour chaque acteur se cache différents sous contextes sociaux (la classe, le groupe d'ami, la bande). L'espace d'interaction est souvent conflictuel avec un affrontement de sens et des normes divers. L'acteur à travers ses actions est perçu comme un constructeur de la société, ce que Becker (1963) justifie ici : « *les entités massives qui se rencontrent constamment dans les analyses macro sociologiques (institution, classe, sous-système, etc.) ne sont des réalités réellement vivantes et concrètes qu'à raison de leur façonnement continu par le travail et la coopération multiforme des acteurs sociaux. Coopération ne signifie pas nécessairement entente. [...]. Les conflits sont intégrés à l'action collective* ». Queiroz & Ziotkowski (1997) nous rappellent combien cet affrontement est inhérent à l'espace social en affirmant que le conflit en est une dimension constitutive puisque s'y trouvent confrontées des cultures, c'est-à-dire des univers normatifs distincts engendrant des représentations différenciées. Cultures qui opposent d'une part celle d'une génération adulte détenant institutionnellement le pouvoir et le savoir et celle d'une jeune génération institutionnellement définie par son statut de subordination. Selon ces auteurs, le conflit trouve pour une bonne part ses origines dans le contexte social dans son ensemble et dans la nature des relations entre les individus. Concernant les auteurs de l'approche culturelle, le choix des comportements conflictuels chez certains individus s'expliquerait par des tendances historiques. Il n'est donc pas surprenant que dans de nombreuses sociétés africaines traditionnelles le conflit soit perçu comme le moyen utilisé pour régler les différends. Cette dynamique conflictuelle permanente, qui, selon plusieurs auteurs favoriserait par imitation ou apprentissage l'adoption de comportements violents comme mode de règlement des différends. Glowacz & Born (2017) soutiennent cette approche. Pour ces auteurs le comportement conflictuel est acquis grâce à des renforcements qui suivent les comportements. Ces renforcements peuvent être symboliques et sociaux. Diallo (2010) pour sa part établit une corrélation entre changement, modernisation et le conflit. Il considère que les changements rapides dans la société favorisent la désintégration sociale et par conséquent, le développement des conflits en affirmant que « *dans ce monde nouveau, la source fondamentale et première de conflit ne sera ni idéologique, ni économique. Les grandes divisions au sein de l'humanité et la source principale de conflit sont culturelles* ». S'il est vrai que la culture est source

de conflit, il convient aussi d'admettre que les facteurs socioéconomiques ont une influence dans l'émergence des conflits. À cet effet Kouamékan et al. (2009) pensent que les inégalités socioéconomiques sont à l'origine de nombreux conflits.

De ce qui précèdent, il apparaît évident que ces auteurs ont associé ces conflits à des facteurs psychologiques, sociaux, culturels et économiques. Cependant, même si ces avancées scientifiques sont pertinentes, au regard des résultats d'une pré-enquête (Nanan & N'Drin, 2022, entretien avec des chefs de villages et des acteurs des conflits) elles sont insuffisantes. Les verbatims des enquêtés invoquent des variables sociales et culturelles en interaction qui sont à l'origine des conflits liés à la succession des classes d'âge dans les villages « *Tchaman* » à Abidjan. En effet, ces dix dernières années ont été marquées en Côte d'Ivoire par une crise militaro-politique violente qui a fortement fragilisé certains fondements de la société ivoirienne. Dans de nombreuses régions du pays et dans le sud en particulier, elle a exacerbé les conflits au sein des communautés notamment autour des questions liées au partage de ressources comme la terre ou le pouvoir (OFPRA, 2017 ; Sada, 2003). Ces conflits parfois violents qui sont nés ou ont été ravivés fragilisent davantage le tissu social. Pour en atténuer les effets ou les prévenir, diverses initiatives portées par des acteurs étatiques et non étatiques parfois mêmes communautaires ont vu le jour. Cependant, force est de constater que les instruments et mécanismes mis en place pour supporter ces initiatives de promotion de la cohésion sociale et de réhabilitation communautaire n'ont pas produit les résultats attendus (Quattarra, 2020 ; Chauveau, 2000). Aujourd'hui, les conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* » se posent avec acuité en dépit des efforts consentis. Ces conflits présentent de graves risques à la vie communautaire (Quattarra, 2020).

Sur la base de ces éléments, on peut formuler la question et les objectifs de cette recherche. En effet, la question qui se pose à nous est de savoir : *pourquoi malgré les médiations et sensibilisations de l'administration à travers la préfecture d'Abidjan et les mesures juridiques, les villages « Tchaman » sont en proie à des conflits liés à la succession des classes d'âge à répétition ?* Répondre à cette question, nous conduit alors à formuler des objectifs de recherche. Ainsi, cette recherche a pour objectif général d'analyser les déterminants des conflits liés à la succession des classes chez les « *Tchaman* ». Il s'agit de façon spécifique : 1) de présenter le processus de succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* » ; 2) de décrire les manifestations des conflits liés à la succession des classes d'âge ; 3) d'identifier les facteurs qui favorisent ces conflits autour de l'accès, l'appropriation, le contrôle et l'usage du pouvoir traditionnel dans les villages « *Tchaman* ».

Pour atteindre ces objectifs, il sera procédé à la vérification de l'hypothèse suivante : **des facteurs socioculturels justifient les conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman »**. Pour rendre compte de l'objet d'étude, nous avons fait le choix de la théorie du choix rationnel de Montousse & Renouard (2005). Ce choix se justifie par le fait que certains acteurs font le choix de provoquer les conflits. Cette réalité des faits a justifié la convocation de la théorie du choix rationnel. Le monde moderne est caractérisé par la rationalité par rapport aux fins. Cette rationalité s'explique par l'action d'un individu qui choisit un objectif et les moyens les plus efficaces pour atteindre son but. La théorie du choix rationnel renvoie ainsi donc aux raisons objectivement fondées qui amènent à connaître les éléments qui ont milité en faveur de l'adoption de tel comportement ou telle action. Cette théorie permet d'expliquer les motivations individuelles qui soutiennent les idéologies des acteurs des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman ».

## 2. Méthodologie

La méthodologie porte sur le terrain d'enquête, la population étudiée, les techniques et outils de recueillement de données, les méthodes d'analyse et de traitement des données.

### 2.1. Site de l'étude

Les villages « Tchaman » constituent notre champ d'investigations. La carte ci-dessous présente les différents villages « Tchaman » de la ville d'Abidjan.

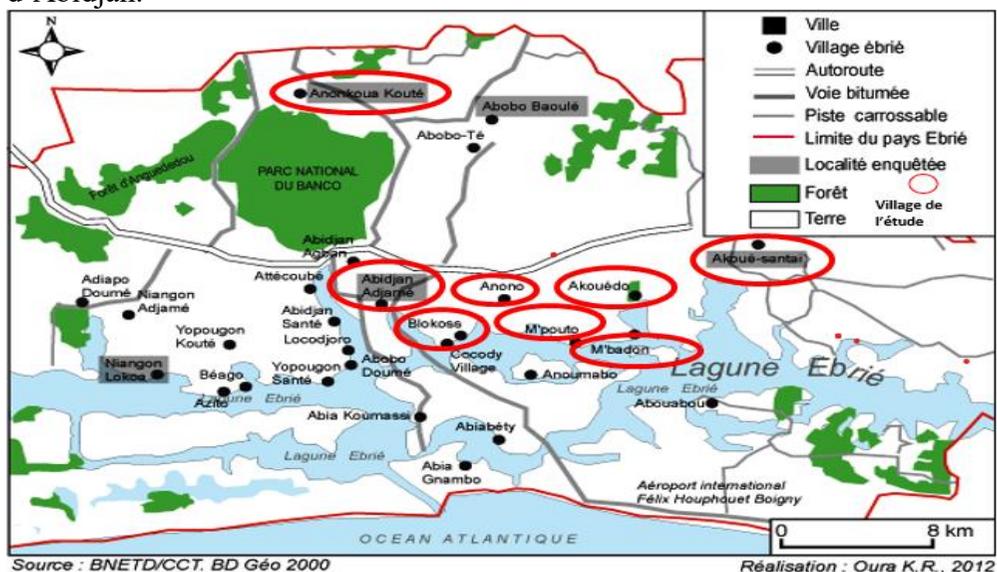


Figure 1 : Présentation des différents villages Ebrié de la ville d'Abidjan

La présente étude sur les déterminants des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* » à Abidjan a été conduite de janvier à octobre 2022. Les « *Tchaman* » ou les « *Ebrié*<sup>2</sup> » sont une ethnie de la Côte d'Ivoire. Ils font partie du groupe Akan et plus précisément du sous-groupe des Akan lagunaires. Ils vivent dans le sud de la Côte-d'Ivoire autour de la lagune Ebrié. Cet imposant plan d'eau qui traverse la ville d'Abidjan va de Grand-Bassam (à l'est) au canal d'Asagni (à l'ouest). L'activité principale de ce peuple est la pêche. Toutefois, ceux qui habitent dans les régions périphériques (Songon, Bingerville...) pratiquent l'agriculture et produisent des vivriers (banane plantain, igname, taro, manioc) et des produits d'exportation (café, cacao, hévéa, palmier à huile, banane douce...). L'une des structures fondamentales de la société « *Tchaman* », ce sont les générations d'habitants. Une génération regroupe tous ceux qui sont nés dans un espace de temps de quinze ans au moins. Les membres de la même génération se considèrent tous comme des frères. Cette organisation prend en compte les deux sexes (homme et femme) et l'on distingue quatre générations désignées sous les appellations suivantes : « *Blessoué* » (enfants), « *Gnando* » (guériers) « *Dougbo* » (hommes mûrs) et « *Tchagba* » (vieillard). Chaque génération comprend quatre classes d'âge dont les noms sont « *Djehou* » (aînés), « *Dogba* » (puînés), « *Agban* » (cadets) et « *Assoukrou* » (benjamins) (Gnabéli, 2008). Le choix des villages pour l'étude a été motivé par différents éléments. Il devait s'agir de villages où persistent des conflits liés à la succession des classes d'âge. Selon Quattarra (2020), cinquante-huit (58) villages « *Tchaman* » sur soixante (60) sont en proie à des conflits. Sur la base de ces données, le nombre de villages a visité s'élève à cinquante-huit (58) villages « *Tchaman* ». Vu le nombre important de villages concernés par l'étude, nous avons donc effectué un choix stratégique sur la base de différentes raisons. Ainsi, plutôt que d'assurer la couverture géographique la plus large possible en touchant un nombre important de villages sur l'ensemble de la ville d'Abidjan, nous avons privilégié les villages les plus pertinents et représentatifs par rapport à la problématique des conflits liés à la succession des classes dans la ville d'Abidjan. Nous avons ainsi choisi huit (8) villages (le village d'Akouédo, d'Adjamé-Bingerville, d'Anonkoua-kouté, d'Anono, de M'Badon, de M'Pouto, d'Akoué-Santai et de Blokoss). Le village d'Akouédo a été choisi parce qu'il cristallise les formes les plus endémiques et criminelles de la violence dans les villages « *Tchaman* ». Le village d'Adjamé-Bingerville qui est en proie au tumulte des conflits de classes a été également choisi. Dans ce village un bicéphalisme est observé depuis quelque temps. Les conflits de génération se traduisent souvent par des conflits parfois ouverts. Le village d'Anonkoua-kouté n'échappe pas aux conflits de chefferie. Ce conflit de

---

<sup>2</sup>Le nom Ebrié signifie les guerriers méchants.

génération se traduit par certains actes ou faits déplorables. Il s'agit par exemple de la confiscation de certains avantages de la chefferie et des privilèges du doyen du village. Des actes de brutalités liés à la possession du mégaphone du griot du village, de la collecte des taxes, la remise en cause de l'autorité du chef et du patriarche et la destruction de la porte du cimetière par l'un ou l'autre groupe pour procéder à l'inhumation des défunts. À cela s'ajoute les procédures récurrentes initiées par les différentes générations à l'encontre de certains membres de la communauté devant la Police, la Gendarmerie ou la justice au mépris des mécanismes traditionnels de règlement des litiges. Les villages d'Anono, de M'Badon, de M'Pouto, d'Akoué-Santai et de Blokoss restent toujours volatiles en raison de la persistance des conflits intergénérationnels. Cette situation née des clivages consécutifs à la lutte pour la conquête du pouvoir traditionnel notamment celle de la chefferie domine les rapports sociaux dans ces villages. Toutes ces raisons ont motivé le choix de ces villages.

## 2.2. Population cible et échantillon d'étude

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi d'enquêter auprès d'une population directement concernée par l'objet d'étude. Ainsi, pour atteindre l'échantillon nécessaire à la présente étude, nous avons eu recours à un échantillonnage par jugement. Le choix de cette méthode a été motivé par la liberté qu'elle offre au chercheur d'interroger les personnes présentant les caractéristiques requises pour l'enquête notamment appartenir à une génération, être un acteur direct ou indirect de ces conflits et être impliqué dans la gestion de ces conflits. Deux cent vingt-un (221) personnes ont participé à l'enquête. Les groupes cibles suivants ont été retenus :

**Tableau 1.** Répartition de l'échantillon de la population d'étude

Catégories de personnes interrogées	Effectifs
Autorités préfectorales	05
Autorités Municipales	06
Représentants du District Autonome d'Abidjan	05
Représentant des Chefs « Tchaman »	01
Représentants de la Chambre des Rois et des Chefs traditionnels	06
Doyens de Villages	08
Membres des différentes générations (Blessouè, Gmandô, Dougbo et Tchagba)	100
Chefs de Villages	08
Notables	11
Leaders religieux	10
Leaders de Jeunes	20
Leaders de Femmes	19
Membres de la Commission Paix et Réconciliation	04
Agents de Police	05
Agents de la Gendarmerie	06

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	04
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	03
<b>TOTAL</b>	<b>221</b>

**Source** : Notre enquête, 2022

### 2.3. *Instruments de recueil des données*

Les instruments de recueil des données retenus sont : la recherche documentaire, le questionnaire et l'entretien. Ces différents instruments se sont avérés par leurs différences et leur complémentarité nécessaires au recueil des données pour mieux appréhender notre objet d'étude. Pour obtenir des informations utiles et diversifiées, nous avons eu recours à la recherche documentaire.

#### 2.3.1. *Recherche documentaire*

Elle renvoie d'emblée à l'étude de documents relatifs à un domaine d'étude. Selon N'da (2015), « *le terme document renvoie à toute source de renseignements déjà existante à laquelle le chercheur peut avoir accès. Ces documents peuvent être sonores, visuels, audio-visuels et/ou écrits* ». La recherche documentaire nous a permis de faire la recension des écrits méthodologiques et empiriques antérieurs afin d'avoir une vue générale et claire de notre objet d'étude. Dans la pratique, son apport s'est situé à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, elle a consisté en une recension des écrits tenant à la méthodologie de recherche en sciences sociales. Ensuite, en une recension des documents spécifiques aux conflits dans les villages « *Tchaman* » afin de mettre en évidence les différentes orientations abordées pouvant nous permettre de dégager notre posture scientifique. Ainsi avons-nous consulté des articles, des mémoires, des thèses, des rapports, etc., en bibliothèque et sur internet. Nous avons également consulté des rapports de certaines institutions telles que la préfecture de police d'Abidjan, la Commission Paix et Réconciliation et des rapports de chefferies de villages.

#### 2.3.2. *Questionnaire*

Pour Mucchielli (1989) « *font partie de ce qui sera appelé questionnaire, tous les moyens de recherche de réponse, étant entendu que la réponse recherchée est idéalement celle qui, à travers la subjectivité des individus, exprime directement ou indirectement le phénomène social que l'on veut connaître ou comprendre* ». Selon N'da (2015) « *le questionnaire consiste à poser, par écrit, à des sujets une série de questions relatives à leur situation, à leur opinion, à leurs attentes, à leur niveau de connaissance ou de conscience d'un problème* ». Concernant le questionnaire, il s'est avéré au cours de nos enquêtes préliminaires comme l'un des instruments de collecte de données le mieux adapté pour atteindre nos objectifs. Le choix et le nombre

des questions répondent à un besoin de tenir compte des spécificités de notre population d'enquête. Composé de questions ouvertes et fermées, le questionnaire a été administré indirectement ou directement. Les questions ouvertes ont servi à accorder une marge assez grande de liberté à nos enquêtés tout en les soumettant à des questions précises liées à l'objet d'étude. Par contre, les questions fermées avaient pour objectif de restreindre la liberté des enquêtés en leur demandant de faire des choix dans un ensemble de réponses proposées. Les questionnaires ont été administrés aux représentants de la Chambre des Rois et des Chefs traditionnels, aux doyens de villages, aux membres des différentes générations, aux chefs de villages, aux notables, aux leaders religieux et aux membres de la Commission Paix et Réconciliation. Les questions se rapportant à plusieurs aspects spécifiques du sujet notamment les manifestations (formes, acteurs, fréquences, etc.) et les facteurs explicatifs des conflits ont pu être posées. Cela a permis de comprendre, d'interpréter les réponses, de limiter les risques liés à la personnalisation des questions, d'approfondir et de compléter certaines informations par des questions improvisées en vue de dresser des tableaux de distributions statistiques (de type descriptif).

### **2.3.3. Entretien**

L'entretien peut être défini comme un échange au cours duquel un ou des interlocuteurs expriment des idées, leurs perceptions, leurs expériences tandis que le chercheur par des questions précises délimite le champ social d'intervention. Pour Grawitz (2001) l'entretien désigne « *un procédé scientifique qui consiste en un processus de communication verbale dans le but de recueillir des informations en relation avec les objectifs que l'on s'est fixés* ». Dans le cadre de cette recherche, nous avons eu recours à l'entretien individuel (1) et au focus-group (2).

#### **2.3.3.1. Entretien individuel**

A ce niveau, les entretiens étaient tantôt directifs et tantôt semi-directifs. Directifs en ce sens que nous avons élaboré des guides d'entretiens avec des réponses préconçues. De nombreuses données y ont pu être recueillies grâce à des prises de notes et des enregistrements vidéographiques. Semi-directifs dans la mesure où nous avons distribué un certain nombre de questionnaires aux enquêtés quelques jours avant les échanges afin de leur permettre de se préparer. Nous y avons délimité le cadre d'échanges et de ce fait permis à ces enquêtés de demeurer dans le canevas d'échange avec une marge de tolérance restreinte lors des interviews. Les entretiens ont concerné les agents de la Police Nationale, les agents de la Gendarmerie, les agents du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, les agents du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, les autorités préfectorales, les autorités

Municipales, les représentants du District Autonome d'Abidjan et le représentant des Chefs « *Tchaman* ». Pour ce faire, l'option des questions ouvertes était indispensable afin de donner une marge d'expression aux enquêtés ce qui n'a pas favorisé le suivi de l'ordre des questions mais plutôt a permis de compléter certaines questions par d'autres questions improvisées.

### **2.3.3.2. Focus group**

Pour Thibeault (2010) « *le focus group est une technique d'entretien de groupe d'expression et d'entretien dirigé, qui permet de collecter des informations sur un sujet ciblé* ». Il peut aussi « *constituer en une technique qualitative dont le but est de recueillir des discussions centrées sur des situations concrètes particulières, des sujets pertinents pour une recherche* » (Touré, 2010). Sur le site d'investigations cette méthode a semblé la plus fructueuse du point de vue des données collectées. Elle a permis aux enquêtés de se délier la langue, d'être moins stressés, de s'exprimer en toute latitude du fait du groupe et de donner diverses positions recentrées autour de notre objet d'étude. Ainsi, nous avons formé des groupes de cinq à dix enquêtés dans les différents villages visités. Ces focus group ont concerné les leaders de jeunes et de Femmes. Lors de nos différents entretiens les enquêtés se sont librement confiés à nous. Ils nous ont fait part de leurs perceptions, leurs interprétations, leurs expériences et leurs inquiétudes concernant l'objet d'étude. Les entretiens ont été structurés autour des actions de l'Etat à travers ses représentants dans la gestion et les déterminants des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* ».

## **2.4. Méthodes d'analyse des données**

### **2.4.1. Méthode qualitative**

C'est la recherche qui produit et analyse des données descriptives telles que les paroles écrites ou dites et le comportement des personnes (Taylor & bogdam, 1984). Elle renvoie à une méthode de recherche intéressée par le sens et l'observation d'un phénomène social en milieu naturel. L'analyse qualitative sert de modèle interprétatif où l'accent est mis sur les processus qui se développent au sein des acteurs. De ce fait chercher à comprendre, chercher à décrire, explorer un nouveau domaine sont des démarches dont la réussite reste en partie liée à la qualité de la recherche qualitative sur lesquelles elles s'appuient. Elle traite des données difficilement quantifiables. Cette méthode a été utile car elle a permis d'analyser les opinions, les attitudes, les comportements, les significations, les avis et les idées exprimés par les enquêtés afin de mieux cerner les logiques des acteurs (Poupart et al. 1997). Nous avons donc mis l'accent sur le vécu des individus par rapport au phénomène étudié

#### **2.4.2. Méthode quantitative**

Selon Marchand (2001), l'analyse quantitative a pour objet la description et l'analyse des phénomènes sociaux au moyen de méthodes empruntés à la statistique en les quantifiant afin de déterminer le sens et la force unissant les différentes variables. L'utilisation des statistiques dans les sciences sociales a deux objectifs : la description des données observables et l'établissement de relations mathématiques entre les variables. Les méthodes quantitatives reposent sur l'élaboration de données chiffrées, portant sur une population bien définie (le champ de l'enquête). Cette méthode a permis de traiter les informations recueillies sur les questions relatives à l'objet d'étude. Il s'est agi d'exploiter nos données en termes de chiffres (tableaux de distribution de fréquences ou des données) et de répartition des variables au plan quantitatif et le traitement statistique de certaines données et donc d'obtenir des ordres de grandeurs permettant de rendre compte de l'objet. Le traitement de ces données s'est fait à l'aide du logiciel SPSS (Statistical Package for the Social Sciences) version 20.

### **3. Résultats de la recherche**

L'exposé des résultats s'articule autour de trois (3) axes notamment le processus de succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* », les manifestations et les facteurs explicatifs des conflits liés à cette succession chez les « *Tchaman* ».

#### **3.1. Processus de succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* »**

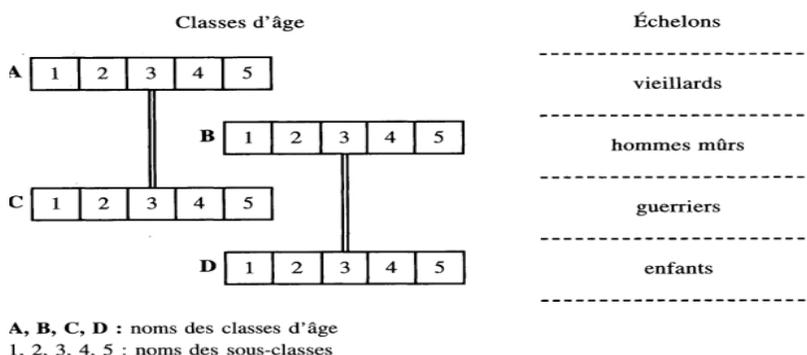
La diversité des configurations des sociétés dites lagunaires de Côte d'Ivoire présente une combinaison de deux principes d'organisation habituellement considérés comme concurrents et donc en partie exclusifs l'un de l'autre, le critère de l'âge et celui de la filiation (Dugast, 1995). Chez les « *Tchaman* », peuple lagunaire, la vie politique est ancrée dans la tradition. Le système des classes d'âge demeure le fondement de cette vie politique. Ce système de classes d'âge est d'autant plus apparent et structuré que le système de parenté avec lequel il coexiste. Nous allons présenter le système des classes d'âge et la gestion du pouvoir chez les « *Tchaman* ».

##### **3.1.1. Système des classes d'âge**

Le système politique du peuple « *Tchaman* » tient son fondement de la structure des classes d'âge. La classe d'âge est calquée sur le modèle militaire (esprit de corps, solidarité de groupe, respect de la hiérarchie). La structure des classes d'âge n'est ni un royaume ni une chefferie, mais un régime démocratique (Niangoran-Bouah, 1969). Cette démocratie des classes d'âge est au confluent des sociétés convergentes et non convergentes. Elle fait du pays « *Tchaman* » une société égalitaire. Cette organisation fait qu'en pays «

*Tchaman* » tous les individus sont égaux en droits et en devoirs et sont chargés de diriger les affaires du village. Le système d'âge de ce peuple se répartit, à première vue tout au moins, en deux grands groupes. D'une part, le système à forme générationnelle où l'attribution d'une classe à chaque individu est déterminée, du moins en théorie, par la position du père dans le système. D'autre part, le système dont le seul principe de recrutement repose sur le critère de l'âge. Les premiers privilégient indirectement le lien père-fils (Paulme,1971). L'organisation des générations est ici une institution très importante (Niangoran-Bouah,1969). Les rapports entre les générations sont institutionnalisés. Ce sont des acteurs de même génération classés dans quatre catégories d'âge (Blessouè, Gmandô, Dougbo et Tchagba). Le trait important de ce système est la subdivision des classes en sous-classes. Chaque classe « générationnelle » est en effet divisée à son tour en quatre ou cinq sous-classes correspondant cette fois au rang de naissance des individus qui la composent (Dugast, 1985). La division de la société en sous-classes homogènes quant au rang de naissance constitue l'une des principales originalités de ce système. Chaque classe d'âge après la fête de génération dont la fonction sociale réside dans la détection de la maturité et l'aptitude de la classe à gérer les biens, les personnes et la sécurité du village accède à la gouvernance du village à tour de rôle dans un intervalle de temps n'excédant pas 15 ans. La classe d'âge a donc une vocation politique. Elle est chargée d'assurer l'initiation de la nouvelle génération. Cette initiation donne droit à la nouvelle génération d'intervenir dans les affaires du village. Le point important est que cette échelle de statuts se rattache à l'initiation (une classe n'accède à l'échelon des « enfants » qu'une fois l'épreuve initiatique subie par l'ensemble de ses membres) et qu'elle détermine, plus tard, l'accession au pouvoir (prérogative attachée à l'échelon des « hommes mûrs »). L'une des fonctions de ce système est en effet de régler le partage du pouvoir entre les composantes de la société. Le schéma suivant présente l'organigramme des classes d'âge chez les « *Tchaman* » :

**Figure 2.** Organigramme des classes d'âge chez les « *Tchaman* »



**Source :** Dugast (1995)

Comme nous pouvons l'apercevoir sur cet organigramme, la classe d'un individu est déterminée en fonction non de son âge, mais de la classe à laquelle appartient son père, une classe intermédiaire devant nécessairement les séparer (les C sont les fils des A comme les D sont les fils des B). Chaque classe est divisée en sous-classes ; l'affectation à une sous-classe est déterminée par le rang de naissance d'un individu dans sa fratrie (tous les aînés se retrouvent dans la sous-classe 1, tous les fils de rang 2 dans la sous-classe 2, etc.). La formation d'une nouvelle classe s'effectue en principe tous les 15 ans. La classe d'âge au pouvoir n'est pas la plus ancienne, mais celle qui la précède (c'est donc la classe qui occupe l'échelon des « *hommes mûrs* »). Les noms des classes se succèdent indéfiniment suivant un cycle (A, B, C, D), tandis que toutes les classes comportent la même série de noms de sous-classes (1, 2, 3, 4, 5).

### **3.1.2. Gestion du pouvoir**

Selon Paulme (1971) et Niangoran-Bouah (1969) la gestion du pouvoir est étroitement liée à la question cruciale de la nomination du chef de village chez les « *Tchaman* » et, parallèlement, de la nature du système de classes d'âge en vigueur dans cette population. Dans cette société à accentuation lignagère, « *le chef de village est en principe le chef du lignage fondateur* » (Auge, 1975). Il gouverne avec quatre ou cinq anciens « *n'kpomaman* » de sa génération, à raison de trois pris avec lui dans la première sous-classe (celle des fils aînés djéhou) et deux dans la seconde (celle des puînés, les dongba) (Niangoran-Bouah, 1969). Le chef de village, dans l'ordre traditionnel, n'est ni le chef guerrier ni son doyen pas plus que l'homme le plus âgé d'un clan déterminé. Il est le chef reconnu, choisi par sa génération qui réunit les "*hommes mûrs*" de 45 à 60 ans. Le chef de la classe d'âge peut devenir le chef de village lorsque sa classe d'âge parvient à l'échelon des « *hommes murs* » dans la gestion des affaires du village. La désignation de chef s'opère ainsi exclusivement au sein de sa génération et par sa génération ; et une génération ne peut désigner qu'un seul chef. Ensuite, la présentation publique est faite à la communauté villageoise en présence du chef de terre. Pour terminer, il s'en suit l'intronisation du nouveau chef par la personne exclusivement investie de cette prérogative dans le village.

### **3.2. Manifestations des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* »**

Les manifestations des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* » seront examinées à travers leur typologie, leurs acteurs, les armes utilisées et les circonstances de leurs manifestations.

### 3.2.1. Typologie des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman »

Le tableau suivant présente la typologie des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman » :

**Tableau 2.** Typologie des conflits

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Conflits de chefferie	76	34,3	34,4
Conflits entre les membres d'une même génération	15	6,7	6,8
Conflits entre différentes générations	40	18,0	18,1
Valide Conflits fonciers	35	15,8	15,8
Conflits contre l'autorité administrative	25	11,3	11,3
Conflits intervillages	20	09,0	09,1
Conflits financiers	10	4,5	4,5
Total	221	99,6	100,0
Système manquant	00	00	
Total	221	99,6	

**Source :** notre enquête, 2022

Les conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman » se déclinent sous plusieurs formes. Selon les données de l'enquête les formes de conflits observées sont : les conflits de chefferie (34,4%), les conflits entre les membres d'une même génération (6,8%), les conflits entre différentes générations (18,1%), les conflits fonciers (15,8%), les conflits contre l'autorité administrative (11,3%), les conflits intervillages (9,1%), les conflits financiers (4,5%). Les conflits de chefferie est la forme de conflits la plus récurrente.

### 3.2.2. Acteurs des conflits

Les données relatives aux acteurs des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman » sont consignées dans le tableau suivant :

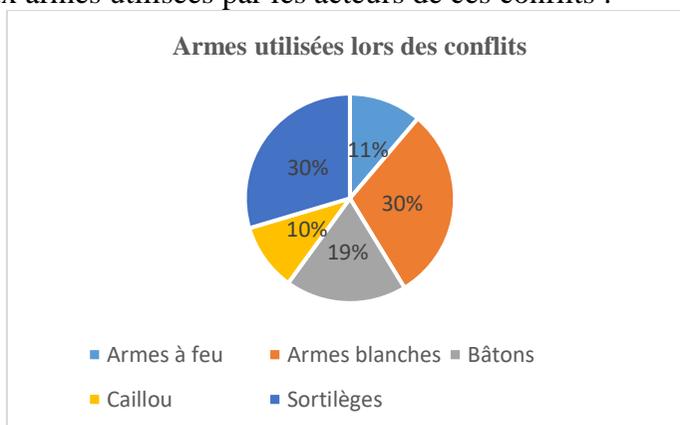
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
Valide	Blessouè	36	16,2	16,3
	Tchagba	23	10,4	10,4
	Gnandô	36	16,2	16,3
	Dougbo	54	24,4	24,4
	Les anciens chefs de village	12	05,4	05,4
	Les autorités préfectorales	49	22,1	22,2
	Les autorités municipales	11	04,9	05
	Total	221	99,6	100,0
	Système manquant	00	00	
	Total	221	99,8	

**Source :** notre enquête, 2022

Divers acteurs sont impliqués dans les conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman ». Selon les données recueillies auprès des enquêtés, ces acteurs sont les Blessouè (16,3%), les Tchagba (10,4%), les Gnandô (16,3%), les Dougbo (24,4%), les anciens chefs de village (05,4%), les autorités préfectorales (22,2%) et les autorités municipales (05%). Il ressort de manière générale de l'analyse des données du tableau 3 que les villageois sont les principaux acteurs de ces conflits (72,8%) contrairement aux autorités préfectorales et municipales qui représentent une proportion moins importante des acteurs impliqués dans ces conflits (27,2%).

### 3.2.3. Armes utilisées par les acteurs des conflits

Les impacts de ces conflits ont montré que leurs acteurs utilisent différents types d'armes. Nous avons donc cherché à identifier ces armes. Ainsi, le digramme circulaire ci-dessous présente les opinions des enquêtés relatives aux armes utilisées par les acteurs de ces conflits :



**Figure 2 :** Répartition des armes utilisées lors des conflits  
**Source :** notre enquête, 2022

Les données du diagramme ci-dessus montrent que les personnes enquêtées soutiennent que les acteurs de ces conflits utilisent différentes armes. En effet, 11 % et 30 % des enquêtés affirment respectivement que les acteurs des conflits utilisent des armes à feu et des armes blanches. Aussi, 30% et 19 % déclarent respectivement que les acteurs des conflits utilisent des sortilèges et des bâtons. Enfin, 10% des enquêtés disent que les acteurs des conflits utilisent des cailloux. De manière générale, nous pouvons affirmer à la lumière de ces données que les acteurs des conflits utilisent des armes blanches et des sortilèges (60%). Ces armes apparaissent comme des instruments utilisés lors d'opposition pour intimider, avoir du contrôle ou nuire aux autres acteurs. Ces armes lorsqu'elles sont utilisées dans un conflit peuvent entraîner des blessures physiques, des morts, des destructions d'équipements ou de biens matériels, etc.

### 3.2.4. Circonstances des conflits

Les conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* » selon les enquêtés se déroulent dans des circonstances diverses qu'il convient d'appréhender pour connaître le contexte qui favorise la naissance de ces conflits jusqu'à leur éclatement. Le tableau suivant montre les circonstances exceptionnelles de ces conflits :

**Tableau 4.** Circonstances des conflits

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide
À location de l'élection d'un nouveau chef de village	57	25,7	25,8
Partage de terre	41	18,5	18,6
Détournement de fonds par les autorités villageoises	35	15,8	15,8
Vente illicite de terrains appartenant à la communauté villageoise	30	13,5	13,6
Refus de l'ancienne chefferie de céder le pouvoir	28	12,5	12,6
Dispute au sujet de terrains réclamés par les villages voisins	30	13,5	13,6
Total	221	99,5	100,0
Système manquant	00	00	

Les données du tableau 4 montrent les circonstances exceptionnelles des conflits rapportées par l'ensemble des personnes enquêtées. En effet, selon les enquêtés ces conflits ont lieu à location de l'élection d'un nouveau chef de village (25,8%), pendant le partage de terre (18,6%), lorsqu'il y a un détournement de fonds par les autorités villageoises (15,8%), après la vente illicite de terrains appartenant à la communauté villageoise (13,6%), après le refus de l'ancienne chefferie de céder le pouvoir (12,6%) et pendant la dispute au sujet de terrains réclamés par les villages voisins (13,6%).

### 3.3. Déterminants des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman »

Comme tout phénomène social, plusieurs facteurs sont à l'origine des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « Tchaman ». Dans la présente étude, il s'agit de la mauvaise gestion des ressources du village, l'ingérence des autorités administratives dans le choix des chefs de villages, le non-respect des limites des patrimoines familiaux et la revendication foncière des jeunes au chômage.

**Tableau 5.** Déterminants des conflits

	Effectifs	Pourcentage	Pourcent age valide	
Valide	Mauvaise gestion des ressources du village	60	27,1	27,2
	Ingérence des autorités administratives dans le choix des chefs de villages	77	34,8	34,8
	Non-respect des limites des patrimoines familiaux	38	17,1	17,2
	Revendication foncière des jeunes au chômage	46	20,8	20,8
	Total	221	99,8	100,0
	Système manquant	00	00	
Total		221	99,9	

**Source :** notre enquête, 2022

Selon les données du Tableau 5 les enquêtés ont affirmé que plusieurs facteurs expliquent ces conflits. Les plus significatifs sont la mauvaise gestion des ressources du village (27,2%), l'ingérence des autorités administratives dans le choix des chefs de villages (34,8%), le non-respect des limites des patrimoines familiaux (17,2%) et la revendication foncière des jeunes au chômage (20,8%). De manière générale, l'ingérence des autorités administratives dans le choix des chefs de villages (34,8%) est présentée par la majorité des enquêtés comme étant le principal facteur à l'origine de ces conflits.

#### 3.3.1. Mauvaise gestion des ressources du village

Dans les villages « Tchaman » la mauvaise gestion des ressources (terres, biens immobiliers, argent, etc.) du village occupe une place importante dans l'émergence des conflits. La gestion des ressources du village qui était fonction de l'attachement des responsables à ces ressources du fait de leur représentation sacrée ont toujours pu préserver les équilibres en opérant des ponctions modérées sur ces ressources. L'abondance des ressources permettait alors de minimiser ces ponctions. Par contre avec l'amorce de la raréfaction de ces ressources, les villageois se sont investis davantage dans la préservation ou l'utilisation modérée de ces ressources au profit de la communauté villageoise. Cette représentation n'est pas partagée par certaines autorités

villageoises pour qui la recherche du profit engendre une surexploitation de ces ressources pour leurs intérêts personnels. Il s'ensuit alors des conflits liés à la mauvaise gestion de ces ressources. Nous sommes donc dans un système où la confrontation des logiques sur la fonctionnalité et l'efficacité de la gestion des ressources du village se pose. La norme commune et partagée est l'usage des ressources villageoises à toute la communauté et non à un groupe d'individus. Les propos suivants traduisent la perception des enquêtés sur la mauvaise gestion des ressources du village : « *Depuis 7 ans que notre génération, les Dougbô est au pouvoir, le chef Amondji Djongon Claude et ses adjoints n'ont jamais rendu compte de la gestion de nos ressources. Ils n'ont fait aucun bilan sur le patrimoine que lui a laissé la génération précédente. Il s'agissait d'un patrimoine énorme constitué d'immeubles, de magasins, de terres, d'un marché moderne, etc., nous avons saisi la police économique pour dénoncer une mauvaise gestion du patrimoine d'Abobo-Baoulé* », propos de M. A., rapportés par l'intelligence d'Abidjan 16 mars 2015. « *La gestion du pouvoir en pays Atchan se fait pas génération. Logiquement après les 15-20 ans de pouvoir vous devez vous retirer. Mais certains refusent de partir à cause leur mauvaise gestion de pouvoir* », propos de M.K., un chef de village. L'analyse de ces propos montre la divergence de logiques entre les entités villageoises concernant l'usage et la représentation des ressources villageoises. Certains villageois conçoivent ces ressources comme étant sacrées c'est-à-dire des ressources appartenant à la communauté qui doivent être exploitées de façon mesurée, rationnelle et au profit de la communauté. D'autres villageois par contre considèrent les ressources du village comme un bien appartenant à un groupe d'individus qui représentent la communauté. Entre les perceptions des protagonistes, du chef de village et de certains membres de la communauté, les options ne semblent pas du tout claires. Dans cette perspective, l'intérêt de la communauté, la norme, les valeurs et les règles officiels sont piégés au quotidien et souvent intentionnellement enfreints dans le souci de faire un profit personnel. C'est là, que les conflits liés à la gestion des ressources du village connaissent le plus souvent leur déclenchement jusqu'à leur escalade avec leurs conséquences négatives. L'engagement des protagonistes dans ces conflits est soutenu par un désir de justice qui semble légitimé les actions revendicatrices contre la mauvaise gestion des ressources de la communauté. Cette rationalité fonde une perception positive du conflit qui est perçue comme essentiel pour défendre les intérêts de la communauté contre la spoliation de ses ressources par certains groupes d'individus.

### **3.2. Ingérence des autorités administratives dans le choix des chefs de villages**

Avant l'instauration de l'administration moderne le pouvoir traditionnel était assuré par les communautés villageoises à travers leurs

représentants. Cependant, après les indépendances les chefs traditionnels ont été relégués en arrière-plan par l'Etat moderne au nom du développement. En Côte d'Ivoire, le souci de mieux affermir son autorité a conduit l'Etat à imposer des limites au pouvoir local où, désormais, les attributions des chefs traditionnels consistent essentiellement à servir de relais entre l'administration moderne et la population rurale. Aujourd'hui l'Etat s'est renforcé par le développement progressif de l'administration. La création des communes a vu apparaître les élus locaux (maires et députés) qui sont choisis par les populations et ont en charge la défense des intérêts de leurs mandants. À ces élus locaux s'ajoutent les représentants de l'administration. Face à cette multiplication des centres de pouvoir au niveau local, le pouvoir du chef traditionnel s'est fortement réduit. En plus de la perte de plusieurs prérogatives au profit de l'administration moderne les chefs traditionnels fonctionnent non comme des décideurs politiques mais plutôt comme des exécutants, des auxiliaires, des subordonnés de l'administration. L'institutionnalisation de la chefferie traditionnelle dans le système démocratique ivoirien présente des inconvénients notamment l'ingérence des autorités administratives dans le choix des chefs.

À l'origine, le chef de village est issu de la famille qui est considérée par tous comme étant la première à s'être installée dans le village. C'est de cette origine qu'il détient sa légitimité et son rôle de gestionnaire de la terre. Autrement dit, on naît chef mais on ne devient pas chef. Cependant, avec le temps la nomination du chef a vu le jour et tend à devenir une pratique courante. Après les consultations nécessaires et la désignation de la nouvelle autorité villageoise, ce choix est ensuite entériné par la remise d'un arrêté préfectoral. C'est de là que viennent les conflits aux dires des enquêtés. Les investigations menées dans les villages choisis pour l'enquête ont permis de comprendre que les autorités administratives ont tendance à s'impliquer à tort ou à raison dans le processus de désignation des chefs traditionnels. Alors que l'Etat dans ses dispositions juridiques et administratives leur donne seulement le rôle d'entériner le choix fait par les garants de la tradition. Etant donné que, selon la coutume, le pouvoir de désignation du nouveau chef appartient qu'aux communautés villageoises, une telle ingérence des autorités administratives en période de tensions entre les communautés conduit le plus souvent à des décisions rejetées par les communautés villageoises. Face à ce rejet de leurs décisions certaines autorités mettent du temps ou refusent de donner l'arrêté de nomination au nouveau chef alors que le mandat de l'ancien est terminé. Les partisans de l'ancien chef comme ceux du nouveau vont s'engager dans des conflits parfois ouverts pour la reconnaissance de leur chef respectif. Les propos suivants des enquêtés confirment cette assertion : *« C'est l'administration ivoirienne qui est à la base des troubles dans les villages Ebrié. Nanan Djorogo Nangui Sévérin a été désigné comme le chef du village*

*d'Anono depuis le 09 octobre 2017. Appartenant à la génération Tchagba, c'est lui qui porte non seulement l'espoir de sa génération mais aussi celui de son village qui aspire à un développement harmonieux. Mais les autorités administratives ivoiriennes ont jusque-là refusé de lui donner son arrêté de nomination parce que selon ces autorités, le mandat de l'ancien n'est pas encore terminé », propos de D. J. notable du Village. « Je suis désolé de le dire, mais l'État s'implique trop dans la gestion de nos villages. On me dira que c'est l'administration qui entérine notre choix, je suis d'accord, mais cela ne doit pas donner droit à son ingérence dans notre gestion parce que notre pouvoir est basé sur la tradition.», propos de K. A., chef de village.*

L'analyse de ces propos montre que certaines décisions des autorités administratives mettent à mal la collaboration entre l'administration et la chefferie traditionnelle. On assiste alors à la réduction de la crédibilité et de l'influence des autorités et au refus de délivrer des arrêtés de nomination à certains chefs qui ont été désigné par la tradition. Cette pluralité d'acteurs (traditions et administratives) qui étaient censés intervenir simultanément ou succinctement dans le choix et la reconnaissance des chefs traditionnels pose quelques fois des problèmes de confusion des rôles, de conflits de compétences, d'imprécision dans les actions individuelles et collectives à poser, d'incompréhension entre ces praticiens du droit traditionnel et administratif. Ces acteurs parfois se contredisent, s'entrechoquent, se heurtent en interprétant les textes, les us et coutumes créant ainsi des conflits de choix ou d'objectifs. Cette opposition est motivée par la défiance de l'autorité administrative qui pose des actes jugés indigne de son statut. Cette défiance conduit ensuite à lui retirer la déférence rattachée à son statut et à la sanctionner ou ses partisans par le conflit.

### **3.3. Non-respect des limites des patrimoines familiaux**

La conceptualisation des limites des patrimoines familiaux apparaît comme une référence identitaire des communautés. Ces limites selon les communautés villageoises servent à catégoriser, à préciser l'appartenance et la différence des villages. Elles apparaissent ainsi comme un instrument d'inclusion et d'exclusion, de défense et d'identité culturelle. Ainsi, l'espace constitue la matérialisation des liens sociaux et la délimitation relève plus du symbolique. La confrontation des logiques des acteurs semble évidente, soit parce qu'ils se réfèrent à des périodes historiques différentes, soit parce qu'ils essaient d'établir une nouvelle délimitation pour mettre en exergue leurs désaccords préexistants sur les ressources foncières. Il s'en suit tout naturellement une remise en cause de la légitimité même de la délimitation des territoires villageois. Cette remise en cause est porteuse de polémique qui engendre des tensions sociales autour de la délimitation des terroirs villageois. Cette polémique naît également de l'altération et de l'instrumentalisation des

réécits concernant la création des territoires. Bien entendus, cette déformation de la réalité historique est appréhendée au regard des enjeux liés à la frontière. Ici, l'enjeu se trouve être identitaire mais, il pourrait aussi être économique comme l'attestent les propos ci-après : « *dans ce village, la majorité des conflits ont lieu à cause de la cupidité de certains de villageois. Chaque famille a son doyen qui est le plus âgé de la famille. Ce doyen connaît les limites des parcelles familiales. Très souvent quand le doyen décède, c'est là que les problèmes commencent. Les limites des parcelles sont contestées parce que les arbres qui servaient de bornes sont coupés. On doit trouver un mécanisme moderne pour limiter les patrimoines des différentes familles ou villages* », propos de B.H., un notable. « *Certains chefs de villages sont les seuls responsables de ces conflits. Ils ne respectent pas les limites des parcelles familiales. Notre ancien chef par exemple, a vendu sa parcelle qui était collée à celle de ma grande mère. Il a déplacé les limites et a vendu plus d'un hectare appartenant à ma grande mère* », M. A., un jeune du village.

À travers ces propos, nous retenons que des enjeux économiques et de légitimation de possession de patrimoines conditionnent et structurent les conflits entre des membres d'une même ou de différentes communautés. Le recours au principe de primauté sur les lieux, la sacralisation de la terre, les preuves traditionnelles sont des logiques expliquant les actions et le positionnement des acteurs dans les conflits. Le jeu d'intérêt né de l'interaction des acteurs en présence favorise les conflits liés à la contestation des limites des patrimoines villageois. La rationalité du choix des protagonistes s'explique par les significations qu'ils donnent aux choses et à leurs actions. Dans le cas d'espèce, les significations que la terre et les actions de consolidation ou d'appropriation représentent symboliquement pour certains un manque à gagner qui justifie l'engagement dans le conflit.

### **3.4. Revendication foncière des jeunes au chômage**

Le chômage des jeunes est un défi majeur auquel sont confrontés les pays africains. Au niveau mondial, 12,6 % des jeunes étaient au chômage en 2012. En Afrique subsaharienne, le taux de chômage s'élevait à 11,9 % (Kramo, 2020). Selon les résultats des enquêtes sur l'emploi de 2012 et 2013, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a fait valoir que si l'on considère les personnes rémunérées en dessous du salaire minimum et le sous-emploi, le taux de chômage en Côte d'Ivoire était de 26,5 % en 2012. Ce taux de chômage est passé à 25 % en 2013 (Kramo, 2020). Ces taux peuvent sous-estimer l'ampleur du chômage des jeunes. Chaque année, des milliers de jeunes diplômés quittent les universités et collèges ivoiriens sans avoir pu trouver un stage ou leur premier emploi. Certains de ces jeunes sont engagés dans de petites entreprises à la recherche du strict minimum pour survivre. Selon Kramo (2020), 80 % des chômeurs en Côte d'Ivoire ont entre 25 et 34 ans et

29 % d'entre eux sont inactifs. Les données de terrain ont montré que 80% des jeunes « *Tchaman* » interrogés sont au chômage. La majorité d'entre eux ont arrêté les études au secondaire et sont sans qualification.

Ces jeunes au chômage nourrissent l'espoir illusoire d'emplois faciles et parfaitement rémunérés dans le milieu urbain. Mais dans la pratique ils se heurtent à un manque quasi-total de possibilités d'insertion professionnelle qui contribue à accroître et alimenter la pauvreté à Abidjan. La croissance démographique de cette agglomération s'accompagne de problèmes nouveaux (saturation urbaine et désurbanisation ; en plus de celui de l'aménagement technique du territoire). Mais au-delà des risques mentionnés se trouvent des tares sociales fréquemment observées chez ces jeunes chômeurs en quête de stabilité socio-financière. Ils cherchent par-ci et par là de petites activités licites ou le cas échéant, illicites (vol, contrefaçon, etc.) afin de satisfaire leurs besoins vitaux. L'essor du marché foncier, ces dernières années, a favorisé l'intérêt de ces jeunes chômeurs pour ce domaine d'activités qui paraît prometteur pour gagner leur vie. Mais le positionnement de ces jeunes (déscolarisés, diplômés sans emploi) dans l'arène foncière revendiquant par ci et là des espaces de terre à leurs aînés ou oncles ne se fait pas sans créer des conflits aussi bien au niveau de la famille qu'au niveau de la communauté. Cette assertion est confirmée par les propos ci-après : « *nos parcelles ont été vendues par l'ancienne chefferie. Nous n'avons rien reçu comme argent. Ce sont des voleurs, ils doivent partir. Tant qu'ils seront au pouvoir les palabres ne vont jamais s'arrêter. Nous, la jeune génération, nous n'avons pas de travail, nos terres restent donc notre dernière chance pour nous s'en sortir* », propos de K. C., un jeune du village d'Adjamé Bingerville. « *Nos chefs sont tellement méchants. Ils ont vendu presque toutes les parcelles qui constituaient des réserves foncières pour la jeune génération. Aujourd'hui c'est le tour de notre génération d'être au pouvoir dans ce village. Avec notre nouveau chef, nous avons décidé de contester toutes les ventes qui ont été faites par l'ancienne chefferie. C'est la raison des conflits qui ont lieu ici* ».

L'analyse de ces propos montre que la société des « *Tchaman* » est en proie à des conflits autour de la distribution intrafamiliale de la ressource foncière et surtout autour de l'héritage. Le développement de la monétarisation croissante de l'accès à la terre à travers l'ouverture d'un véritable marché locatif ou de vente procurant ainsi aux gestionnaires des terres familiales une rente locative ou de vente importante dont la redistribution intrafamiliale n'est pas faite. Cela conduit très souvent à des conflits qui opposent majoritairement les jeunes à leurs aînés. Ces conflits puisent leurs racines dans des ventes occultes de parcelles familiales, les dissensions intrafamiliales et intergénérationnelles dans lesquelles des jeunes au chômage de sentent léser. La multiplication de ces conflits se ramène à un seul type de problème à savoir les différents jeux de pouvoirs et de légitimité

qui s'exercent sur le contrôle de l'espace. La gestion des terres familiales apparaît alors comme un « lieu » de tensions, de conflits entre parents et enfants, entre aînés et cadets. La nouvelle génération remet en cause les accords passés par leurs pères, leurs chefs et s'estiment spoliés. Ces conflits sont motivés par des idéologies propres aux jeunes qui sont en quête d'un mieux-être.

#### **4. Discussion**

Les données du terrain ont montré que les acteurs font le choix de s'engager dans ces conflits. Cette réalité des faits a justifié la convocation de la théorie du choix rationnel de Montousse & Renouard (2005). Cette approche théorique a permis de comprendre que le choix stratégique des acteurs impliqués dans ces conflits trouve sa signification dans des pesanteurs socioculturelles telles que la mauvaise gestion des ressources du village, l'ingérence des autorités administratives dans le choix des chefs de villages, le non-respect des limites des patrimoines familiaux et la revendication foncière des jeunes au chômage. Les résultats de notre recherche confirment l'approche centrée sur le jeu trouble des acteurs institutionnels de Chauveau (2000). Allant dans le même sens, All-Yom & Madji (2012) soutiennent que l'implication négative et intéressée de certaines autorités favorise ces conflits. Quant à Kaboré (2009), il souligne que ces conflits sont liés à l'instrumentalisation des acteurs détenant une position privilégiée dans le champ social et politique local à des fins d'acquisition de droits fonciers. Ainsi, les décisions y sont fréquemment contestées, favorisant la recrudescence des conflits. Toujours dans la même perspective, Leonard, Chauveau et Lavigne (2012) révèlent que l'absence d'institutions fortes capables d'assurer le respect des règles traditionnelles, administratives et juridiques a abouti à des conflits dommageables pour les rapports sociaux. On peut donc comprendre que ces conflits apparaissent comme une indexation mutuelle, une opposition récurrente entre des villageois et des autorités administratives. Ces autorités administratives dont l'intervention visait l'ancrage local de l'Etat ont revu leurs rôles au profit de la logique de la participation politique fondée sur des intérêts personnels.

Par ailleurs, la mauvaise gestion des ressources du village a également été identifiée comme un facteur explicatif de ces conflits. Les résultats de notre recherche confirment l'approche d'Alkassoum (2006) qui dans un regard sociologique sur les facteurs liés à l'émergence des conflits pense que la mauvaise gestion des ressources naturelles est à la base de ces conflits. D'un autre point de vue, Kouamékan, Kouadio, Komona & Ballet (2009) pensent que les inégalités socioéconomiques observées en Côte d'Ivoire font désormais l'objet d'analyse dans les relations avec la gestion des ressources naturelles. Cette inégalité se retranscrit par l'accès inéquitable des ruraux aux ressources.

Ainsi, l'émergence de nombreux conflits ces dernières années serait la résultante de cette structuration inégalitaire de l'accès au foncier. Dans la même orientation, Mathieu, Matabaro & Tsongo (1998) affirment que l'escalade de ces conflits est liée au rétrécissement de l'espace disponible pour des paysanneries de plus en plus nombreuses, à la dépossession foncière de ces mêmes paysanneries en grande partie organisée par la collusion entre chefs coutumiers, bourgeoisies, urbaines et administrations corrompues. Aussi, l'étude a montré que la revendication foncière des jeunes au chômage est à l'origine de ces conflits. Ces résultats confirment l'approche de Kramo (2020) qui soutient que lors des crises, les jeunes sont soit victimes, soit acteurs dans ces crises. Une proportion importante des jeunes qui sont actifs dans ces crises sont souvent au chômage. Le problème du chômage est devenu une menace pour la stabilité sociale, économique et politique de nombreux pays en développement (Nwokwu, 2013). En effet, les jeunes chômeurs pourraient être manipulés pour perturber la stabilité de la démocratie à tout moment (Nwokwu, 2013). En outre, le taux de chômage élevé des jeunes les expose aux abus des politiciens qui les utilisent pour des activités politiques antisociales et clandestines. Enfin, l'étude apporte la preuve que le non-respect des limites des patrimoines familiaux est à l'origine des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* ». Ces résultats confirment l'approche de certains auteurs (Diop, 2005 et Assouga, 2018) qui indique que ces conflits sont occasionnés par la violation de la ligne de démarcation des patrimoines villageois qui dissimule des enjeux économiques. À ce sujet Delville et al (2000) attestent que ces conflits émanent de la remise en cause de la délimitation des patrimoines. Ces résultats s'accordent avec les analyses que font Diop (2005) et Assouga (2018) au sujet d'éventuels manipulations des données historiques sur les limites d'espaces à des fins politiques et économiques. L'ensemble des comportements stratégiques observé est donc révélateur des enjeux inhérents à la violation des limites des terroirs villageois. Cette réalité transparait au travers des formes de conflictualités observées autour de la délimitation entre villages voisins. Bachelet & Richard (2019) et Moullé (2013) corroborent cette approche en affirmant que la fixation d'une frontière s'imbrique dans des contestations de la légitimité par les acteurs en place.

## **Conclusion**

Au terme de cette étude, nous pouvons retenir que les conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* » se posent avec acuité en dépit des efforts consentis. Ces conflits présentent de graves risques à la vie communautaire. En recherchant une explication à ce phénomène récurrent, nous avons mené une étude dont l'objectif est d'aller au-delà des faits sur le phénomène des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les «

*Tchaman* » à Abidjan pour analyser les déterminants de ces conflits. Sur la base de la théorie du choix rationnel de Montousse & Renouard (2005), l'hypothèse de travail est que des facteurs socioculturels justifient les conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* ». En effet, l'étude a montré que certains acteurs font le choix de provoquer les conflits. Cette provocation est soutenue par la rationalité par rapport aux fins. Ainsi, l'individu choisit de s'engager dans des conflits pour atteindre un objectif. Il utilise également les moyens qui lui semble les plus efficaces pour atteindre son but. Deux cent vingt-un (221) personnes enquêtées déterminées par un échantillonnage par jugement ont participé à l'étude. Les outils d'investigation sont la recherche documentaire, le questionnaire et l'entretien. Quant à l'analyse des données, nous avons eu recours à la méthode qualitative et quantitative.

Au niveau des résultats, on retient que chez les « *Tchaman* », peuple lagunaire, la vie politique est ancrée dans la tradition. Le système des classes d'âge demeure le fondement de cette vie politique. Ce système de classes d'âge est structuré en quatre générations (Blessouè, Gmandô, Dougbo et Tchagba) divisée chacune en quatre ou cinq sous-classes, correspondant cette fois au rang de naissance des individus qui la composent. Ce système assure la cohérence de l'édifice social dans son ensemble et participe à la gestion du pouvoir. Le peuple « *Tchaman* » longtemps admiré pour son organisation sociale exemplaire et sa gestion démocratique du pouvoir enregistre désormais de nombreux conflits liés à la succession des classes d'âge. Ces conflits se déclinent sous plusieurs formes : les conflits de chefferie (34,4%), les conflits entre les membres d'une même génération (6,8%), les conflits entre différentes générations (18,1%), les conflits fonciers (15,8%), les conflits contre l'autorité administrative (11,3%), les conflits intervillages (9,1%), les conflits financiers (4,5%). Les conflits de chefferie est la forme de conflits la plus récurrente. Divers acteurs sont impliqués dans les conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* ». Selon les données recueillies auprès des enquêtés, ces acteurs sont les « Blessouè » (16,3%), les « Tchagba » (10,4%), les « Gmandô » (16,3%), les « Dougbo » (24,4%), les anciens chefs de village (05,4%), les autorités préfectorales (22,2%) et les autorités municipales (05%). Il ressort de manière générale que les villageois sont les principaux acteurs de ces conflits (72,8%) contrairement aux autorités préfectorales et municipales qui représentent une proportion moins importante des acteurs impliqués dans ces conflits (27,2%).

Les acteurs de ces conflits utilisent différentes armes notamment des armes à feu (13,82 %), des armes blanches (27,64 %), des sortilèges (22,73%), des bâtons (19,82%) et des cailloux (16 %). Ces armes lorsqu'elles sont utilisées dans un conflit, les conséquences négatives peuvent être des blessures physiques, des morts, des destructions d'équipements ou de biens matériels,

etc. Selon les enquêtés, ces conflits ont lieu à location de l'élection d'un nouveau chef de village (25,8%), pendant le partage de terre (18,6%), lorsqu'il y a un détournement de fonds par les autorités villageoises (15,8%), après la vente illicite de terrains appartenant à la communauté villageoise (13,6%), après le refus de l'ancienne chefferie de céder le pouvoir (12,6%) et pendant la dispute au sujet de terrains réclamés par les villages voisins (13,6%). Comme tout phénomène social, plusieurs facteurs sont à l'origine des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* ». Les plus significatifs sont la mauvaise gestion des ressources du village (27,2%), l'ingérence des autorités administratives dans le choix des chefs de villages (34,8%), le non-respect des limites des patrimoines familiaux (17,2%) et la revendication foncière des jeunes au chômage (20,8%). De manière générale, l'ingérence des autorités administratives dans le choix des chefs de villages (34,8%) est présentée par la majorité des enquêtés comme étant le principal facteur à l'origine de ces conflits. Nous pouvons donc affirmer au regard des résultats obtenus que notre hypothèse de recherche est confirmée. Mais, il convient toutefois de noter qu'il existe encore de nombreuses autres pistes de recherche qui nécessiteront à l'avenir une attention plus soutenue et ouvriront d'importantes perspectives de collaboration avec d'autres chercheurs sur certains aspects spécifiques, notamment la prévention des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les « *Tchaman* », la gestion de l'héritage foncier et les conflits intrafamiliaux dans les villages Ebrié.

### References:

1. Aby, F. A. (1988). *Le problème des chefferies traditionnelles en Côte d'Ivoire*. Nouvelles Editions Africaine. 64p.
2. Alkassoum, M. (2006). Approche sociologique de l'émergence des conflits et des instances locales de régulation dans les usages des ressources naturelles dans le Nounbiel (Burkina Faso). *Revue de l'Université de Moncton*, 37(1), 267–294.
3. All-Yom, D. & Madji, M. (2012). *Gestion du foncier dans la commune de Moundou : états des lieux*. Rapports de terrain non publié. ASNGA. 90 p.
4. Assouga, C. M. (2018). Les frontières camerounaises entre héritages historiques et contestations nouvelles. *Revue des sciences sociales*, (60), 26-35.
5. Bachelet, A. & Richard, Y. (2019). La construction de la frontière de facto abkhazo-géorgienne, entre enjeux sécuritaires, politiques et identitaires. *L'Espace Politique*, (36), 1-36.
6. Banque Mondiale (2011) : *Rapport sur le développement dans le monde, conflits, sécurité et développement*.

7. Becker, H. S. (1963). *Travail sociologique. Substance et méthode*. New Brunswick, (N.J.), Transaction Books.14p.
8. Bedzigui, Y. (2008). Les conflits en Afrique, une résolution improbable ? *AFRI*, vol. IX, 161-175.
9. Bogdan R., & Taylor, S.J. (1984). *Introduction à la méthode de recherche qualitative : une approche phénoménologique des sciences sociales*. New York, Wiley.320 p.
10. Burt, R.S. (1992). *Trous structurels : la structure sociale de la compétition*. Cambridge, Mass., Harvard Business Press.310 p.
11. Campbell, J.C. & Landenburger, K. (1995). *Violences faites aux femmes*. Thousand Oaks (CA), SAGE.35p.
12. Chauveau, J.P. (2000). *Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et de Daloa*. Mission d'études des groupements immigrés en Côte d'Ivoire. Paris, ORSOM, multigr. 133p.
13. Dahrendorf, R. (1972). *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*. Paris, La Haye, Mouton. 140p.
14. Delville, L. P., Toulmin, C. & Traore, S. (2000). *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Dynamiques foncières et interventions publiques*. Paris, Karthala. 360p.
15. Diallo, L. L. (2010). Une école violente mais pacifiée : une étude paradoxale du climat et de la victimation scolaire entre la France et le Mali. Thèse en Sciences de l'Education, Université Bordeaux 2.
16. Diop, B. (2005). *Fabriquer le territoire en Afrique au « Moyen Âge » : Approche ethnoanthropologique et ethnoarchéologique*. In Cursente, Benoît, et Mireille Mousnier. *Les territoires du médiéviste*. Rennes, Presses universitaires de Rennes. 361p.
17. Dugast, S. (1985). Pour une nouvelle interprétation des systèmes de classes d'âge des peuples lagunaires (Côte d'Ivoire). *L'Ethnographie*. LXXXI, 95 (1), 51-83.
18. Dugast, S. (1995). Classes d'âge, chefferie et organisation dualiste : les Abouré de la Basse Côte d'Ivoire. *Cahiers d'Études africaines*, 35(138-139), 403-454.
19. Favre, D. (2019). *Transformer la violence des élèves, Cerveau, Motivations et Apprentissage*. Paris, Dunod.372p
20. Feindouno, S. &Wagner, L. (2020). *Les conflits internes dans le monde : Estimer les risques pour cibler la prévention* ». Rapport de la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferd).100p.
21. Gelles, R.J. & Strauss, M.A. (1988). *Les causes et les conséquences de la violence dans la famille américaine*. Touchstone Book, Simon and Shuster Inc. p: 59-60.

22. Gillioz, L., De Puy, J., & Ducret. (1997). *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Lausanne, Payot. 269p.
23. Glowacz, F. & Born, M. (2017). *Chapitre 8. Les pairs et l'apprentissage des normes*. In Glowacz, F & Born, M. (Dir), *Psychologie de la délinquance* (pp. 193-222). Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.482p.
24. Gnabéli, R. Y. (2008). La production d'une identité autochtone en Côte d'Ivoire. *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, nos 114-115, 247-275.
25. Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales*. Paris, Dalloz.870p.
26. Hugon, P. (2001). L'économie des conflits en Afrique. *Revue internationale et stratégique*, 43,152-169.
27. Kabore, R. (2009). Analyse de conflits fonciers et logiques des acteurs dans le cadre d'opérations d'aménagement dans les régions du Bam et du Yatenga (Burkina Faso). *Territoires d'Afrique*. n° 213, 43-52.
28. Kantor, G.K. & Jasinski, J.L. (1998). *Dynamique et facteurs de risque de la violence conjugale. Un examen exhaustif de 20 ans de recherche*. Thousand, Oaks.50p.
29. Kouadio, N. (2001). Recherche sur l'exercice du pouvoir local en Côte d'Ivoire. *Cahiers africains d'administration publique*, n° 57, 1-12.
30. Kouamékan, J-M. K., Ballet, J. & Kouadio, B. K. (2009). La soutenabilité des ressources forestières en Afrique subsaharienne francophone : quels enjeux pour la gestion participative ? *Mondes en développement*. 148, 31-46.
31. Kramo, K. G. (2020). *Le Chômage des Jeunes et l'Instabilité Politique en Côte d'Ivoire*. Document de politique générale, Juillet / No. 676. 9p
32. La loi n°2014-428 du 14 Juillet 2014 portant statut des rois et chefs traditionnels.
33. La loi n°2014-451 du 05 Août 2014 portant orientation et organisation générale de l'administration territoriale.
34. Leonard, E., Chauveau, J-P. & Lavigne, P. (2012). *Enjeux fonciers et dynamiques des rapports sociaux en milieu rural Ouest-Africain*. Territoires d'Afrique N°4, octobre.70p.
35. Marchand, A. (2001). *L'analyse quantitative des données hiérarchiques avec les modèles multiniveaux*, In H. Dorvil et R. Myer (éds). *Problèmes sociaux théories et méthodologies. Tome I*, 398-412. Québec, Presses de l'Université du Québec.
36. Mathieu, P., Matabaro, M. S. & Tsongo, M. A. (1998). Enjeux fonciers et violences en Afrique : la prévention des conflits en se servant du cas du Nord-Kivu (1940-1994), *Land Reform, Land Settlement and Cooperatives*, vol. 2, 32-43.

37. Montoussé, M. et Renouard, G. (2005). *Přehled sociologie*. Paris, Portál, 335p.
38. Moullé, F. (2013). La frontière et son double. Un modèle à partir de l'expérience européenne. *Revue Belgeo de Géographie*, n° 1,1-49.
39. Mucchielli, R. (1989). *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale*. 9e édition. Paris, Librairies techniques. 34p.
40. N'Da, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines*. Paris, L'Harmattan. 282p.
41. Nanan, D. N.G. (2013). Les conflits intercommunautaires au sein des établissements d'enseignement secondaire durant la période post crise : Cas de la commune de Yopougon. Mémoire de DEA en Criminologie à l'Université Félix Houphouët Boigny. 89p.
42. Niangoran-Bouah, G. (1969). Les Ébrié et leur organisation politique traditionnelle », *Annales de l'Université d'Abidjan, série F, Ethnosociologie I* (1), 51-89.
43. Nwokwu, M. N. (2013). Les effets du chômage des jeunes et son incidence sur la stabilité socioéconomique de la démocratie nigériane. *Journal of Sustainable Development in Africa*, Volume 13, No.1, 358-373.
44. Nzila, G. (2020). Approche de deux théories sur l'origine des conflits et démocratie au regard de la sapientielle africaine. *Revue TRANSVERSALES du LIR3S*. (1), 1-10.
45. Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA, 2017). *Rapport sur la Côte d'Ivoire : les conflits fonciers en zone rurale*.
46. Ostrom, E. & Ahn, T.K. (2003). *Fondements du capital social*. Eds. Cheltenham, U.K., Edward Elgar.590p.
47. Ouattarra, R. (2020). Regard Du Travailleur Social Sur La Persistance Des Conflits De Chefferie Dans Les Villages Atchan : Une Illustration A Partir Du Village d'Anonkoua-Kouté. *East African Scholars Journal of Education, Humanities and Literature* Volume-2, Issue-7, 291-310.
48. Paulme, D. (1971). Les classes d'âge dans le sud-est de la Côte d'Ivoire. In D. Paulme, ed., *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*. Paris, Pion (« *Recherches en Sciences humaines* » 35, 205-285.
49. Poupart, J., Groulx, L-H., Laperrière, A., Mayer, R. & Pires, A.P. (1997). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Gaëtan Morin.42p.
50. Proteau, L. (2005). De la « guerre scolaire » au conflit armé en Côte-d'Ivoire. *Journal des anthropologues*. 100-101, 249-263.
51. Queiroz, J- M., & Ziolkowski, M. (1997). *L'interactionnisme symbolique*. Rennes, FR, Presses Universitaires de Rennes. 89p.

52. Ricœur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris, Seuil, p. 300.
53. Sada, H. (2003). « Le conflit ivoirien : enjeux régionaux et maintien de la paix en Afrique », *Politique étrangère*, 68-2, 321-334.
54. Sada, R. (2008). *Le conflit*. Paris, La bibliothèque de psychologie de Psycho-Ressources.134p.
55. Sika, G. T. J.M. (2017). Conflits locaux : cas de la chefferie du village « Tchaman » de Adjin dans la commune de Bingerville, Mémoire de Master 2, Université de Cocody Abidjan.80p
56. Soltani, S. (2005). Conflits de compétence judiciaire et arbitrale. Mémoire de Master en droit privé. Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis. 229p
57. Thibault, G. (2010). *Qu'est-ce qu'un entretien ?* Communication Studies Faculty. Publications. 19p.
58. Toure, E. H. (2010). Réflexion épistémologique sur l'usage des focus groups : fondements scientifiques et problèmes de scientificité. *Recherches qualitatives*, vol. 29, n° 1, 5-27.
59. Vanga, A. F. A. & Sika, K. L. (2006). *La violence à l'école en Côte d'Ivoire : quelle implication des syndicats d'étudiants et d'élèves ?* Communication au colloque international sur Education, Violences, Conflits et Perspectives de Paix en Afrique, Yaoundé.19p.
60. Woods, P. (1992). L'Ethnographie de l'école. *Revue française de pédagogie*. Volume 101,141-143.